

**DISCOURS DE MADAME LA
MINISTRE DE LA SANTE DEVANT
L'ASSEMBLEE NATIONALE SUR LA
GESTION DE L'EPIDEMIE DE LA
COVID-19**

21 AVRIL 2020

~~Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,~~

Honorables Députés,

Le monde est confronté à la pandémie de l'infection à Coronavirus (COVID-19) apparue en République populaire de Chine en décembre 2019. Cette maladie émergente peu connue à travers le monde a été déclarée comme étant une urgence de santé publique de portée internationale par l'OMS.

Au regard des échanges que le Burkina Faso entretient avec le reste du monde, l'expansion de cette pandémie était à prévoir et le Burkina Faso a malheureusement enregistré ses premiers cas de COVID-19 le 9 mars 2020. Depuis ce jour, il enregistre quotidiennement des cas.

Excellence Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans le cadre de la riposte, de nombreuses mesures ont été déjà prises dont les principales sont :

- ✓ l'institution de l'état d'alerte sanitaire ;
- ✓ la fermeture des écoles, universités et institutions d'enseignement publiques et privées sur le territoire national ;
- ✓ l'instauration d'un couvre-feu sur le territoire national ;
- ✓ la fermeture des frontières terrestres et aériennes ;
- ✓ la fermeture des grands marchés et yaars ;
- ✓ la mise en quarantaine des villes touchées ;
- ✓ l'interdiction du transport en commun urbain et interurbain ;
- ✓ le renforcement de la communication sur les mesures de prévention
- ✓ la gestion et la prise en charge des cas.

Toutes ces mesures ont pour fondement de l'article 66 de la loi n°23-94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de la santé publique qui dispose que « en vue d'enrayer tout danger de propagation des maladies

transmissibles, il pourrait être pris un décret sur proposition du Ministre chargé de la Santé, instituant l'état d'alerte sanitaire dans une localité ou une région ; dans ce cas, des mesures obligatoires d'hygiène et de prophylaxie sont appliquées durant une période déterminée et renouvelable au besoin ».

Notons que la gestion de l'épidémie est assurée par le Comité national de gestion de l'épidémie de COVID-19 (CNGE-COVID19), présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et dont l'organe exécutif est le Secrétariat exécutif national de lutte contre le COVID-19 (SEN-COVID19), avec des démembrements au niveau régional, provincial, départemental.

Excellence Monsieur le Président,

Honorables représentants du peuple,

Suite à la déclaration par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le 30 janvier 2020, indiquant que la COVID-19 est une urgence de santé publique de portée internationale, le ministère de la santé a activé le Centre des Opérations de Réponse aux Urgences Sanitaires (CORUS), procédé à la mise en place d'une coordination pour la riposte et élaboré un plan de préparation et de riposte à une éventuelle épidémie de COVID-19, plan qui a été actualisé avec un coût global de cent soixante-dix-sept milliards neuf cent millions quatre cent vingt-six mille quarante et un (177 900 426 041) FCFA.

A ce jour, quel bilan peut être dressé ?

S'agissant de la surveillance de la maladie, les activités suivantes ont été réalisées :

- ✓ élaboration et diffusion des directives à tous les niveaux du système de santé ;
- ✓ mise en place d'un centre d'appel au CORUS pour la réception des alertes : à la date du 20 avril 2020, le CORUS dispose de 47 postes fonctionnels dont 37 mis à disposition par le ministère en charge de

l'économie numérique. Sur 582 652 appels reçus sur le serveur, 301 456 appels ont été répondus (52%).

- ✓ mise en place de 121 équipes d'interventions rapides (EIR) pour l'investigation des cas suspects dans tout le pays. La région du Centre dispose de 37 EIR, les Hauts-Bassins 09 EIR, les Cascades 04 EIR, la Boucle du Mouhoun 07 EIR, le Sud-Ouest 06 EIR, le Centre-Ouest 08 EIR, le Nord 07 EIR, le Centre-Nord 07 EIR, le Sahel 05 EIR, le Centre-Est 08 EIR, le Centre-Sud 05 EIR, le Plateau Central 04 EIR et l'Est 14 EIR.

À la date du 20 avril 2020, 2 558 sorties d'investigations ont été réalisées par les EIR.

- ✓ le système de surveillance a comptabilisé 2 980 personnes contacts qui sont confinées et suivies à domicile pendant 14 jours par les équipes de volontaires (100 volontaires mis à disposition par le ministère en charge de la jeunesse). Sur les 581 cas positifs enregistrés à la date du 20 avril 2020, 368 (soit 63%) ont été des personnes contacts suivies.

Le constat général est que le nombre de cas dépistés positifs par jour est en baisse depuis le 15 avril 2020.

Pour ce qui est de la prévention et du contrôle de l'infection (PCI), les activités suivantes ont été réalisées :

- ✓ élaboration et diffusion des directives en matière de prévention et de contrôle de l'infection à la COVID-19 ;
- ✓ mise en place des équipes intégrées de PCI et d'EIR qui a permis la désinfection de 514 domiciles et 82 institutions dans la région du Centre ainsi que 179 domiciles et 63 institutions dans les autres régions.

Concernant la prise en charge effective des cas, les activités suivantes ont été réalisées :

- ✓ réquisition du Centre hospitalier universitaire de Tengandogo (CHU-T) d'une capacité d'accueil de 600 lits et de son personnel pour la prise en charge des cas positifs ;
- ✓ réfection en cours de tous les bâtiments du CHU-T ;

- ✓ mise à disposition par la fondation EBOMAF de la clinique Princesse Sarah d'une capacité de 38 lits pour la prise en charge de cas positifs ;
- ✓ acquisition en cours de matériel médico-technique de réanimation ;
- ✓ identification dans chaque région et dans chaque district d'un local pour la prise en charge des cas confirmés ;
- ✓ dotation des régions et des hôpitaux de matériels de protection individuelle pour le personnel soignant ; ~~insuffisante~~
- ✓ dotation des sites de prise en charge en médicaments (chloroquine, azithromycine) ;
- ✓ prise en charge gratuite des cas positifs de COVID-19 ;
- ✓ intégration des structures privées dans le dispositif de prise en charge COVID-19.
et des services de santé des Ouïens

Au 19 avril 2020, 581 cas ont été diagnostiqués positifs au COVID-19 dont 357 guéris, 38 patients décédés et 186 patients sont suivis.

Pour l'opérationnalisation des laboratoires de diagnostic de la maladie, les activités suivantes ont été exécutées :

- ✓ renforcement des capacités du laboratoire national de référence-grippe pour le diagnostic à Bobo-Dioulasso ;
- ✓ ouverture de trois laboratoires pour le diagnostic à Ouagadougou.

En matière de communication, les actions suivantes ont été menées :

- ✓ élaboration et mise en œuvre d'un plan opérationnel de Communication sur les risques et d'engagement communautaire ;
- ✓ large communication de masse utilisant plusieurs canaux ;
- ✓ information au quotidien sur la situation épidémiologique et la réponse dans les différents médias ;
- ✓ mobilisation de 21 comités de plus de 650 volontaires dans le cadre de la communication de proximité.

Excellence Monsieur le Président,

Honorables députés,

Depuis la déclaration de l'épidémie à COVID-19 dans notre pays le 09 mars 2020, une douzaine de milliards (12 000 000 000) FCFA est en cours d'engagement au titre du budget de l'État et répartie notamment comme suit :

- ✓ acquisition de matériel et équipements de réanimation: 4 009 958 390 FCFA;
- ✓ réhabilitation et normalisation du CHU de Tengandogo 2 420 023 380 FCFA;
- ✓ acquisition de médicaments, de consommables et de matériel de protection pour le personnel soignant 14 605 512 898 FCFA.

En outre, un projet de loi de finances rectificative est en cours de préparation pour prendre en compte les exigences de financement du plan de riposte contre la COVID-19.

Par ailleurs, des annonces de contributions des partenaires techniques et financiers (PTF) à la mise en œuvre du plan de riposte s'élèvent à quatre milliards sept cent quarante-trois millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-quatre (4 743 699 184) FCFA.

Il faut souligner l'importante contribution de la République populaire de Chine en experts pour un partage d'expérience, en matériel et équipements.

Soulignons cette formidable chaîne de solidarité qui s'est manifestée à travers des dons en espèce d'une valeur d'un milliard cinq cent-vingt-un millions six cent quatre-vingt-un mille cent quarante (1 671 681 140) FCFA à la date du 20 avril 2020, mais aussi de dons en matériels dont la liste exhaustive vous sera communiquée.

Cette chaîne de solidarité se manifeste également au niveau déconcentré.

Excellence Monsieur le Président,

Honorables députés,

Si l'ensemble des actions ci-dessus énumérées a permis jusque-là d'organiser la gestion de l'épidémie, force est de reconnaître que des difficultés existent. Il s'agit entre autres :

insuffisances
nombres
élevés

- ✓ de l'insuffisance dans la quantification des besoins au niveau des régions ;
- ✓ de l'insuffisance dans la coordination des actions de lutte contre la COVID-19 au niveau national.
- ✓ du nombre élevé de fausses alertes, même si la tendance est à la baisse actuellement ;
- ✓ de retard dans la mise en place du support alimentaire pour les cas contacts confinés.
- ✓ de l'insuffisance dans la gestion des dépouilles ; une situation qui devrait s'améliorer avec le changement des directives en la matière.
- ✓ de l'insuffisance dans la prise en charge des cas confirmés ;
- ✓ de la non fonctionnalité de certains bâtiments du CHU-T due à l'état défectueux de certaines installations (toilettes, climatisation centrale, scanner...) ;
- ✓ de la faible capacité des services de réanimation. (MATERIAUX MANQUANTS)
- ✓ de l'insuffisance de kits de prélèvement (VTM) due à une pénurie au niveau international ;
- ✓ de l'insuffisance en réactifs pour le diagnostic de confirmation ;
- ✓ de l'insuffisance de matériel de protection pour tous les agents de santé du public et du privé.

Excellence Monsieur le Président,
Honorables députés,

Nonobstant ces difficultés, nous pensons comme Léonard de Vinci que « tout obstacle renforce la détermination ». Pour cela et au regard de l'évolution de l'épidémie, un certain nombre d'actions urgentes méritent d'être mises en œuvre. Ce sont notamment :

- ✓ L'amélioration continue des actions de riposte*
- ✓ la poursuite du plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour la riposte ;
 - ✓ l'acquisition en cours de matériel de protection et de consommables de réanimation ;
 - ✓ le maintien des mesures de distanciation sociale et de confinement partiel dans toutes les villes affectées par la COVID-19 ;
 - ✓ l'accroissement de l'accès au dépistage par PCR pour toutes les personnes contacts ne présentant pas des symptômes évocateurs de la COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires) ou par TDR sur tout le territoire national ;
 - ✓ l'instauration du port obligatoire de masque de protection dans l'espace public jusqu'à la fin de l'épidémie ;
 - ✓ l'élaboration d'un plan de levée des mesures de quarantaine.

Tels sont, **Excellence Monsieur le Président**, les éléments d'informations que le Gouvernement a l'honneur de vous communiquer relativement à la gestion de l'épidémie du COVID-19.

Nous nous tenons à votre disposition pour les besoins d'informations complémentaires.

JE VOUS REMERCIE !